



Code RNCP: 38655

Date d'enregistrement : 02/01/2024 Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la

souveraineté alimentaire





# BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

# 2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux

# Public concerné :

✔ Apprentis de 15 à 30 ans.

# Conditions d'entrée en formation :

#### Conditions d'accès et d'admission :

#### Le recrutement est réservé en priorité aux :

- Titulaires de certaines sections du baccalauréat professionnel, technologique ou général.
- ✓ Titulaires de tout autre BAC de l'Éducation Nationale après avis de l'équipe pédagogique.

#### Prérequis:

- → Avoir candidaté sur Parcoursup;
- ✓ Pour l'option Elevage équin, un niveau galop 5 est recommandé.

# Objectifs de la formation :

Le technicien supérieur doit être en mesure de répondre à une demande d'appui technique exprimée par un tiers dans le domaine de la production animale. Il doit être capable de participer à la collecte et aux traitements des informations pour l'élaboration de références technico-économiques nécessaires à la conduite d'une production ou de conseil. Il peut par ailleurs assurer la conduite d'un système de productions animales.

## Déroulement de la formation :

- La formation est réalisée dans le cadre de l'a prentissage sur deux années, à raison de 20 semaines de formation au CFAA par an
- ✓ Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

# Modalité d'évaluation et mode de validation :

Possibilité de suivre indépendamment 1 ou des blocs de compétences qui pourront donner lieu à validation en fonction de la réglementation en vigueur. (pour plus d'information, nous contacter).

Le diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Productions Animales est attribué à l'issue d'un Contrôle Continu réalisé durant les deux années de formation en centre et en entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :

- ✓ Technique d'expression (écrit).
- ✓ Zootechnie (écrit).
- ✔ Rapport de stage (écrit et oral).
- ✔ Présentation de fiches d'activités professionnelles (SPS).
- √ 50% de la note d'examen en contrôle continu et 50% en épreuves terminales.

# Formation par apprentissage





Formation accessible à tous publics en situation de handicap

#### Référente handicap : C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération
Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

#### CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

ductions animales.					
Programme de formation : BTS PA					
C1	1 S'exprimer, communiquer et comprendre le monde 2				
C2	<b>C2</b> Communiquer dans une langue étrangère en mobilisant ses savoirs langagiers et culturels				
<b>C</b> 3	Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser				
C4	Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données				
<b>C</b> 5	Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une				
C6					
<b>C</b> 7	The state of the s				
C8					
Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la à la sécurité, au bien être animal et à la protection de l'environnement		490h			
C10	Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à des situations professionnelles : module installation ou apiculture	80h			
Reprise du vécu en entreprise					
Rapport					
Accompagnement au projet personnel et professionnel					
TOTAL					







# BTSA PA- Brevet de Technicien Supérieur Agricole - Productions Animales

2 options : Bovin lait ou Elevage équin et valorisation des jeunes chevaux



## Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Poursuites d'études & Métiers préparés :

#### Poursuite d'études :

Les bases scientifiques et techniques doivent également permettre d'acquérir ultérieurement une spécialisation par une formation complémentaire.

# Rémunération et financement :

#### Métier préparé:

Le titulaire du BTSA Productions Animales peut exercer son activité dans le conseil, l'élaboration de références technico-économiques, la conduite d'un système de production spécialisé ou dans le technico-commercial.

# Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2024	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BTS PA	32	80%	9%	75%

https://www.education.gouv.fr/inserjeunes-un-service-d-aide-l-orientation-des-jeunes-en-voie-professionnelle-309485

# g agefiph

Formation par

apprentissage

ouvrir l'emploi



Formation accessible à tous publics en situation de handicap **Référente handicap**:

# C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr
Référente coopération
Internationale : A.Faivre
amandine.faivre@educagri.fr
Référent pédagogique :
V. Bret Directrice du CFAA
veronique.bret@educagri.fr

#### CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin CS. 60363 70014 Vesoul cedex Tél. 03 84 96 85 00

cfa.haute-saone@educagri.fr www.vesoul-agrocampus.fr

## Rémunération\* Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Salaire d'un apprenti	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
en 2024	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 <sup>ère</sup> année d'apprentissage	27% SMIC	477,07€	43% à 50% SMIC	759,77€ à 883,46€	53% SMIC	936,47€
2 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	39% SMIC	689,10€	51% à 57% SMIC	901,13€ à 1007,14€	61% SMIC	1 077,82€
3 <sup>ème</sup> année d'apprentissage	55% SMIC	971,80€	67% SMIC	1 183,83€	78% SMIC	1 378,20€
	26 ans et plus					
Salaire d'un apprenti	Base de calcul		Montant brut			
en 2024	100% du SMIC		1 766,92 €			

(1) De 43% à 50%, suivant les branches. - (2) De 51% à 57%, suivant les branches.

Aides aux employeurs				
Aide à l'embauche <b>CAP – BAC PRO – CS</b>	Une aide de 6000 euros est octroyée la première			
Aide exceptionnelle BTS – LICENCE (jusqu'au 31/12/2024)	année, à la signature du contrat d'apprentissage			